



**Conseil économique  
et social**

Distr.  
GÉNÉRALE

ECE/CEP/AC.11/2007/1  
12 mars 2007

FRANÇAIS  
Original: ANGLAIS

---

**COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE**

**COMITÉ DES POLITIQUES DE L'ENVIRONNEMENT**

Groupe de travail préparatoire spécial  
composé de hauts fonctionnaires  
«Un environnement pour l'Europe»

Quatrième réunion  
Genève, 30 mai-1<sup>er</sup> juin 2007

**ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTÉ DE LA QUATRIÈME RÉUNION**

qui s'ouvrira au Palais des Nations, à Genève,  
le mercredi 30 mai 2007 à 10 heures<sup>1</sup>

**I. ORDRE DU JOUR PROVISOIRE**

1. Adoption de l'ordre du jour de la réunion.
2. Ordre du jour provisoire de la sixième Conférence ministérielle «Un environnement pour l'Europe»:
  - a) Examen du plan général de l'ordre du jour provisoire;
  - b) Évaluation et mise en œuvre;

---

<sup>1</sup> De nouvelles procédures d'accréditation s'appliquent désormais à tous les membres des délégations qui participent à des réunions au Palais des Nations. Les participants sont priés de remplir le bulletin d'inscription, disponible sur le site Web de la CEE (<http://www.unece.org/env/efe/wgso/Belgrade/WGSOMeetings.htm>), et de le retourner, deux semaines au moins avant la réunion, au secrétariat de la CEE, par télécopie (+41 22 917 0107) ou par courrier électronique ([efe@unece.org](mailto:efe@unece.org)). Avant la réunion, les membres des délégations sont priés de se présenter au Groupe des cartes d'identité de la Section de la sécurité et de la sûreté de l'ONUG, située au portail de Pregny, 14 avenue de la Paix (voir le plan sur le site Web de la CEE, à l'adresse <http://www.unece.org/meetings/practical.htm>), afin de se faire délivrer un badge d'accès. En cas de difficulté, téléphoner au secrétariat de «Un environnement pour l'Europe» (+41 22 917 6307).

- c) Éducation en vue du développement durable;
  - d) Diversité biologique;
  - e) Renforcement des capacités;
  - f) Partenariats;
  - g) Récapitulatif des résumés.
3. Projet de déclaration ministérielle et avenir du processus «Un environnement pour l'Europe».
  4. Manifestations parallèles à la Conférence.
  5. État des préparatifs entrepris par le pays hôte.
  6. Plan de communication du processus «Un environnement pour l'Europe».
  7. Prévisions de dépenses pour la Conférence et les préparatifs:
    - a) Prévisions de dépenses pour faciliter la participation à la Conférence;
    - b) Prévisions de dépenses au niveau national pour organiser la Conférence.
  8. Calendrier des prochaines réunions du Groupe de travail composé de hauts fonctionnaires, du Comité exécutif et du Groupe de rédaction.
  9. Questions diverses.
  10. Clôture de la réunion.

## II. ANNOTATIONS

1. À sa onzième session, le Comité des politiques de l'environnement a créé le Groupe de travail préparatoire spécial composé de hauts fonctionnaires en vue de préparer la sixième Conférence ministérielle «Un environnement pour l'Europe», qui aura lieu du 10 au 12 octobre 2007 à Belgrade. À ce jour, le Groupe de travail a tenu trois réunions: les 12 et 13 octobre 2005, les 29 et 30 juin 2006 et les 12 et 13 octobre 2006.
2. À la suite des décisions prises à la dernière réunion du Groupe de travail et des recommandations reçues de son Comité exécutif, le secrétariat, en concertation avec le Président, a établi ou révisé plusieurs documents pour que le Groupe de travail les examine et les approuve à sa quatrième réunion. Ces documents ont pour objet de faciliter et de faire progresser les délibérations du Groupe de travail concernant les préparatifs de la Conférence de Belgrade.

**30 mai 2007**

**Point 1. Adoption de l'ordre du jour de la réunion (10 h 00-10 h 10)**

3. Le Groupe de travail est invité à adopter l'ordre du jour provisoire de sa quatrième réunion (ECE/CEP/AC.11/2007/1).

**Point 2. Ordre du jour provisoire de la sixième Conférence ministérielle  
«Un environnement pour l'Europe» (10 h 10-13 h 00 et 15 h 00-18 h 00 le 30 mai;  
10 h 00-13 h 00 le 31 mai)**

4. Comme suite à la demande formulée à la troisième réunion du Groupe spécial et à la quatrième réunion du Comité exécutif (ECE/CEP/AC.11/2006/9 et ECE/CEP/AC.11/EXECOM/2006/3), le secrétariat, en concertation avec le Président, a établi le projet d'ordre du jour provisoire de la Conférence de Belgrade (ECE/CEP/AC.11/2007/3) et le projet d'organisation des travaux de la Conférence (note d'information n° 1).

5. Au cours des préparatifs de la Conférence, plusieurs documents, auxquels les ministres devaient donner suite pour certains (catégorie I) ou qui devaient servir de documents d'information pour d'autres (catégorie II), ont été proposés par les partenaires du processus «Un environnement pour l'Europe». Le Groupe de travail et son Comité exécutif ont étudié les grandes lignes et les projets de plusieurs de ces documents pendant les réunions préparatoires tenues à ce jour. Les projets des documents de catégorie I proposés pour la Conférence ont été étudiés en détail à la cinquième réunion du Comité exécutif (14 et 15 février 2007). Ces projets ont été révisés pour qu'il soit tenu compte des recommandations du Comité, et les nouvelles versions sont soumises au Groupe de travail pour approbation finale. Afin de faciliter les délibérations une liste des documents de catégorie I proposés figure dans la note d'information n° 2.

6. Conformément au document intitulé «Conférence de Belgrade: questions d'organisation» (ECE/CEP/AC.11/2006/5), qui a été approuvé, et s'appuyant sur les renseignements reçus des partenaires du processus «Un environnement pour l'Europe», le secrétariat de la CEE a établi une liste des documents de catégorie II proposés pour la Conférence (ECE/CEP/AC.11/2007/6). Cette liste donne les titres définitifs des documents et en indique la nature ainsi que le ou les auteurs. En outre, à la suite d'une recommandation formulée par le Comité exécutif à sa dernière réunion, les projets des documents de catégorie II sont mis à la disposition du Groupe de travail à titre de référence.

7. Le Groupe de travail est invité à étudier et approuver le projet d'ordre du jour provisoire de la Conférence de Belgrade et le projet d'organisation des travaux de la Conférence ainsi que (au titre des points subsidiaires b) à f) ci-après) les projets définitifs des documents de catégorie I proposés et, dans la mesure du possible, des documents de catégorie II proposés.

**a) Examen du plan général de l'ordre du jour provisoire (10 h 10-11 h 30)**

8. Le secrétariat s'est efforcé, en établissant le projet d'ordre du jour provisoire de la Conférence, d'élaborer un canevas efficace pour chaque session de la Conférence tout en faisant place à la plupart des activités proposées dans le laps de temps alloué. La première ébauche de

l'ordre du jour a été soumise pour examen à la cinquième réunion du Comité exécutif. Cette deuxième ébauche de l'ordre du jour provisoire, qui a été révisée en fonction des délibérations et recommandations du Comité, est présentée au Groupe de travail pour qu'il en fasse un plus ample examen et prenne une décision. Le document non officiel consacré à l'organisation des travaux est structuré de façon à cadrer avec le projet d'ordre du jour provisoire et comprend une liste indicative de présidents et orateurs principaux pour chaque point et point subsidiaire de l'ordre du jour en fonction de l'intérêt exprimé jusqu'à présent par les États membres.

9. En étudiant ces deux documents, le Groupe de travail devrait prêter une attention particulière au canevas proposé et au résultat sur le plan de l'action correspondant à chaque point et point subsidiaire, ainsi qu'à la poursuite du recensement des éventuels présidents, orateurs principaux et participants à des réunions-débats ou tables rondes.

**b) Évaluation et mise en œuvre (11 h 30-13 h 00)**

10. Le Groupe de travail est invité à étudier le point de l'ordre du jour relatif à l'évaluation et à la mise en œuvre et ses deux points subsidiaires, y compris les documents et l'organisation des travaux.

**c) Éducation en vue du développement durable (15 h 00-15 h 30)**

11. Le Groupe de travail est invité à étudier le point de l'ordre du jour relatif à l'éducation en vue du développement durable. Un représentant du Comité directeur CEE pour l'éducation au développement durable informera le Groupe de travail des préparatifs en cours pour l'examen de ce point.

**d) Diversité biologique (15 h 30-16 h 00)**

12. Le Groupe de travail est invité à étudier le point de l'ordre du jour relatif à la diversité biologique. Des représentants de la Stratégie paneuropéenne de la diversité biologique et paysagère et de l'ECO-Forum européen informeront le Groupe de travail des préparatifs en cours pour l'examen de ce point.

**e) Renforcement des capacités (16 h 00-18 h 00)**

13. Le Groupe de travail est invité à étudier le point de l'ordre du jour relatif au renforcement des activités et ses points subsidiaires, y compris les documents et l'organisation des travaux.

**31 mai 2007**

**Point 2. (suite)**

**f) Partenariats (10 h 00-12 h 00)**

14. Le Groupe de travail est invité à étudier le point de l'ordre du jour relatif aux partenariats et ses points subsidiaires, y compris les documents et l'organisation des travaux.

**g) Récapitulatif des résumés (12 h 00-13 h 00)**

15. Comme suite aux demandes et indications du Groupe de travail et de son Comité exécutif et en s'appuyant sur les contributions des partenaires du processus «Un environnement pour l'Europe», le secrétariat de la CEE a établi un récapitulatif des résumés des documents de catégorie I proposés (ECE/CEP/AC.11/2007/4). En outre, comme suite à une recommandation formulée par le Comité exécutif à sa dernière réunion, le secrétariat a établi un récapitulatif des résumés des documents de catégorie II proposés (ECE/CEP/AC.11/2007/5). Le Groupe de travail est invité à étudier ces récapitulatifs.

**Point 3. Projet de déclaration ministérielle et avenir du processus «Un environnement pour l'Europe» (15 h 00-18 h 00)**

16. À sa deuxième réunion, le Groupe de travail a décidé que les principales conclusions de la Conférence revêtiraient la forme d'une brève déclaration ministérielle et d'un résumé établi par le Président. Il a également décidé que la déclaration devait porter sur un nombre restreint de questions, à déterminer en fonction de l'ordre du jour. À sa troisième réunion, le Groupe de travail a approuvé le plan de la déclaration ministérielle et créé un groupe de rédaction à composition non limitée pour rédiger la déclaration. Conformément aux décisions que le groupe de rédaction a prises à sa première réunion et compte tenu des observations supplémentaires reçues par la suite, ainsi que des conclusions en la matière formulées à la quatrième réunion du Groupe de travail, le secrétariat établira un avant-projet de la déclaration pour la deuxième réunion du groupe de rédaction (2-3 juillet 2007).

17. Le Groupe de travail est invité à débattre de la troisième partie du plan approuvé de la déclaration, à savoir l'avenir du processus «Un environnement pour l'Europe ». Cette partie de la déclaration pourrait porter sur des points tels que la poursuite du processus «Un environnement pour l'Europe», ses objectifs et son orientation future ainsi que son organisation institutionnelle et sa coopération avec d'autres processus.

18. Le document intitulé *Avenir du processus «Un environnement pour l'Europe»* (ECE/CEP/95) établi par le Groupe de travail pour la Conférence de Kiev pourrait servir à titre de référence en cas de besoin.

**1<sup>er</sup> juin 2007**

**Point 4. Manifestations parallèles à la Conférence (10 h 00-10 h 30)**

19. Le pays hôte soumettra la liste des manifestations parallèles au Groupe de travail afin qu'il l'examine et l'approuve (note d'information n° 3).

**Point 5. État des préparatifs entrepris par le pays hôte (10 h 30-11 h 00)**

20. Le pays hôte informera le Groupe de travail des derniers préparatifs entrepris au niveau national pour organiser la Conférence.

**Point 6. Plan de communication du processus «Un environnement pour l'Europe»  
(11 h 00-11 h 30)**

21. Le Comité exécutif ayant recommandé d'établir un plan de communication pour la Conférence de Belgrade une fois que l'ordre du jour de la Conférence aura été mieux défini, le Groupe de travail, à sa deuxième réunion, a prié le secrétariat d'établir ce plan, en concertation avec le Président. À sa troisième réunion, le Groupe de travail a approuvé le plan de communication pour la Conférence de Belgrade (ECE/CEP/AC.11/2006/13). Le secrétariat de la CEE et le pays hôte informeront le Groupe de travail des progrès accomplis dans la mise en œuvre de ce plan.

**Point 7. Prévisions de dépenses pour la Conférence et les préparatifs (11 h 30-12 h 00)**

**a) Prévisions de dépenses pour faciliter la participation à la Conférence**

22. Le secrétariat de la CEE informera le Groupe de travail de l'état du budget et des dépenses encore nécessaires afin de garantir une participation qui soit large et représentative à la Conférence de Belgrade (note d'information n° 4).

**b) Prévisions de dépenses au niveau national pour organiser la Conférence**

23. Le pays hôte communiquera au Groupe de travail des renseignements à jour sur l'état du budget qu'il prévoit (note d'information n° 5).

**Point 8. Calendrier des prochaines réunions du Groupe de travail composé de hauts fonctionnaires, du Comité exécutif et du Groupe de rédaction (12 h 00-12 h 30)**

24. Le Groupe de travail est invité à envisager les dates possibles de sa cinquième réunion. Il est proposé que cette cinquième réunion ait lieu à Belgrade du 6 au 8 octobre 2007, juste avant la Conférence (qui se tiendra du 10 au 12 octobre 2007). En cas de besoin, la septième réunion du Comité exécutif serait couplée avec la cinquième réunion du Groupe de travail.

25. Il est en outre proposé que les deuxième et troisième réunions du Groupe de rédaction du projet de déclaration ministérielle ait lieu les 2 et 3 juillet 2007 et les 30 et 31 août 2007, respectivement. Si besoin est, le Groupe de travail, à sa cinquième réunion, établira la version définitive du projet de déclaration ministérielle.

**Point 9. Questions diverses (12 h 30-12 h 50)**

26. Le Groupe de travail est invité à examiner toute autre question qui pourrait être portée à son attention.

**Point 10. Clôture de la réunion (12 h 50-13 h 00)**

27. Après quelques observations finales, le Président prononcera la clôture de la réunion.

-----